



BULLETIN D'INSCRIPTION

9ème Pétroulijade sur l'Aubrac - Dimanche 19 juillet 2026

Nom : Prénom :
Année de naissance : Sexe F M
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :
(obligatoire pour confirmation)
Mobylette Marque : Modèle : Année :
Assurance Compagnie : N° de contrat :

Réservation Rando / Repas	Tarifs	Nombre	Total
Rando mobylette	15€		€
Repas midi + Rando mobylette	31€		€
Rando mobylette + Repas soir	33€		€
Repas midi + Rando mobylette + Repas soir	49€		€
Repas MIDI - Accompagnateur	16€		€
Repas MIDI - Enfant -12ans	10€		€
Repas SOIR - Accompagnateur	18€		€
Repas SOIR - Enfant -12ans	12€		€
Montant total			€

PIÈCES À JOINDRE :

- **Bulletin d'inscription complété**
- Photocopie de la **carte grise recto verso** et de **l'attestation d'assurance**
- Un **chèque** d'un montant de : _____ € libellé à l'ordre de « **Les Pétroulets de l'Aubrac** »

À retourner avant le **12 juillet 2026** à l'adresse suivante :

Les Pétroulets de l'Aubrac
M. GOMEZ,
8504 route de La Bastide
12470 Condom d'Aubrac

Je soussigné(e) :

reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route. Tout engagement doit parvenir avant le 12 juillet 2026 ; renonce à tout recours aux poursuites à l'encontre des organisateurs, maires des communes traversées, pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à l'occasion de la randonnée.

Le règlement des frais permettra de confirmer votre engagement à la randonnée du 19 juillet 2026 dans la limite des places disponibles.

Je recopie ci-dessous la mention suivante : « **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve sans condition** » : _____

Attention, à partir de 2026 le contrôle technique est obligatoire.

Fait à :

Le : / /

Signature :

Article 1 : Général

Dans le cadre de la fête votive, l'association « Les Pétroulets de l'Aubrac » organise le 19 juillet 2026 une randonnée à cyclomoteur. Cette randonnée est ouverte à tous types de cyclos jusqu'à 50cc, répondant aux normes de sécurité de circulation sur la voie publique et conformes au code de la route.

Article 2 : Participants

Pour les plus jeunes, la rando « Les Pétroulets de l'Aubrac » est réservée aux pilotes titulaires du BSR. Tous les cyclomoteurs doivent disposer d'une carte grise et d'une assurance à jour. Tout pilote mineur devra fournir une autorisation parentale et devra être accompagné.

Article 3 : Tarifs de la manifestation

Réservation Rando / Repas	Tarifs
Rando mobylette	15€
Repas midi + Rando mobylette	31€
Rando mobylette + Repas soir	33€
Repas midi + Rando mobylette + Repas soir	49€
Repas MIDI - Accompagnateur	16€
Repas MIDI - Enfant -12ans	10€
Repas SOIR - Accompagnateur	18€
Repas SOIR - Enfant -12ans	12€

Article 4 : Administratif

Présence obligatoire de chaque personne inscrite pour la randonnée et les repas, À proximité du chapiteau le dimanche 19 juillet 2026 à partir de 10h jusqu'à 13h00, afin de vérifier la liste des documents demandés. Les tickets repas seront distribués à ce moment-là.

ATTENTION !



Vous devez impérativement retirer à l'accueil votre enveloppe d'inscription avant 13h dernier délai



Article 5 : Circuit

Le circuit effectué dans le cadre de la randonnée est d'environ 80 kms. L'ensemble des participants est tenu de respecter le code de la route et ne pas quitter le tracé du circuit. Il est strictement interdit de faire demi-tour. Des pauses seront organisées pour le repas des machines et des pilotes !

Article 6 : Service technique

Si aucun ravitaillement en carburant n'est prévu, des véhicules suiveurs assureront le rapatriement des naufragés jusqu'au point de départ. Pensez à amener vos bidons de carburant !

Article 7 : Sécurité

Les pilotes s'engagent à être pourvus des équipements de sécurité requis, prévus par la loi (casques et gants). Nous rappelons que les cyclos doivent impérativement être équipés d'au moins un rétroviseur, d'une carte grise et d'une assurance à jour et, nouveauté à partir de 2026, d'un **contrôle technique**. Outre les véhicules ouvreurs et suiveurs, des équipes seront en place à chaque intersection et pourront vous assister en cas de problème. Le circuit emprunte des voies ouvertes à la circulation : respect du Code de la route et prudence s'imposent.

Article 8 : Application du règlement

Il est rappelé que l'organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure les participants qui auraient un comportement dangereux ou qui ne respecteraient pas les règles élémentaires de sécurité et les divers points du présent règlement. Les véhicules suiveurs doivent impérativement être en queue de cortège, derrière le véhicule BALAI.

Article 9 : Sanctions

Chaque pilote est responsable de son propre comportement et de celui de son entourage. L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant à n'importe quel moment sans que celui-ci ne puisse engager de recours ou demander de dédommagement. Les forces de l'ordre seront averties et pourront être présentes tout au long de la journée : chacun sera individuellement responsable vis-à-vis de la loi. Les vérifications administratives et techniques de l'organisation ne se substituant pas aux règles et lois en vigueur, l'organisateur ne pourra en aucun cas être mis en cause en cas de manquement.

Article 10 : Civisme et comportement

La tenue d'une telle manifestation n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités. Il est donc demandé aux pilotes et aux accompagnateurs de respecter les consignes, l'itinéraire prévu. Nous rappelons qu'il s'agit d'une randonnée et non d'une compétition. De plus, nous traverserons des villages et des milieux naturels sensibles, c'est pourquoi il est demandé à chacun d'être courtois avec les riverains, marcheurs et randonneurs et de respecter la propreté des lieux. Rappelons nous que notre attitude conditionne la pérennité de ce type de manifestation.

Les Pétroulets de l'Aubrac vous souhaitent une belle balade sur les routes de l'Aubrac !